

PROGRAMME SOMMAIRE

ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES

VH : 60H

I. Le Ministère des Finances

- Fonctions économiques et budgétaires
- Prérogatives
- Moyens administratifs

II. Les administrations économiques et financières au sein du Ministère des Finances : Directions et services placés sous l'autorité du Ministère des Finances

- Les corps de contrôle : l'IGF
- La direction du Trésor
- La commission centrale des marchés
- La prévision, l'information économique et les études
- Les fonctions de conception budgétaire et fiscale : La Direction du budget, les services de la législation fiscale
- Gestion fiscale et exécution comptable : la DGI, la direction générale des douanes et des droits indirects, la comptabilité publique.

III. Les organes de l'administration fiscale

IV. Les fonctions de l'administration fiscale

- Les fonctions proprement fiscales
- Les fonctions non directement fiscales : activité foncières et domaniales

V. Les moyens de l'administration fiscale

- Les moyens en personnels
- L'informatisation

VI. Administration fiscale et contribuables : des rapports conflictuels

VII. Le Trésor

- Les structures
- L'agent financier de l'Etat
 - Les différents types de déséquilibres
 - L'information du Trésor
 - Les moyens de financement
- Un acteur privilégié de la politique économique
 - Le Trésor, garant de l'équilibre des financements de l'économie
 - Le Trésor et le financement du secteur public
 - Le Trésor et le financement du secteur privé

VIII. Un partenaire privilégié : la Banque d'Algérie

- La Banque d'Algérie et la politique monétaire
 - La composition de la masse monétaire
 - L'information sur les besoins de liquidité
 - Les instruments de régulation
- La Banque d'Algérie et le marché des changes
- La Banque d'Algérie et la tutelle du système bancaire
- La Banque d'Algérie, observatoire de l'économie.